

Pour diffusion immédiate

Le 14 juillet 2006

n° 06-164

Le Yukon adoptera la prolongation de l'heure d'été dès mars 2007

WHITEHORSE – Le premier ministre, Dennis Fentie, a annoncé que le Yukon se joindra aux autres gouvernements dans l'adoption de la prolongation de l'heure d'été.

« Nous avons décidé de mettre en œuvre la prolongation de l'heure d'été afin de mieux harmoniser nos heures d'ouverture avec celles de nos partenaires commerciaux canadiens et américains », a affirmé M. Fentie. « Le gouvernement du Yukon a évalué les choix relatifs à l'adoption de la nouvelle heure d'été et a reconnu le besoin de minimiser les perturbations liées aux activités commerciales, notamment le transport et les télécommunications. »

Le Congrès américain a adopté une disposition dans la *Energy Policy Act* des États-Unis afin de prolonger l'heure d'été comme mesure d'économie d'énergie. Jusqu'à maintenant, la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont accepté d'instaurer le nouveau changement d'heure.

La nouvelle prolongation signifie que l'heure d'été sera en vigueur pendant un mois supplémentaire chaque année, du deuxième dimanche de mars au premier dimanche de novembre. Dès 2007, les Yukonnais et Yukonnaises avanceront leurs horloges d'une heure le 11 mars et les reculeront d'une heure le 4 novembre.

La synchronisation de la période prolongée de l'heure d'été minimisera les effets sur les opérations bancaires et commerciales. Cette mesure est particulièrement importante pour les télécommunications et les services de transport à horaire fixe, notamment les compagnies aériennes, les traversiers et les autobus reliant divers endroits au Canada et aux États-Unis.

-30-

Renseignements :

Peter Carr
Communications
Conseil des ministres
867-667-8688
peter.carr@gov.yk.ca

Patch Groenewegen
Communications
Ministère du Conseil exécutif
867-667-8968
patch.groenewegen@gov.yk.ca